

# Bulletin Municipal



## Mazeroles

# 2023



Dolmen de Loubressac





## Neuf & Rénovation

Ravalement Traditionnel  
et Monocouche,  
Couverture,  
Terrassement,  
Assainissement,  
Carrelage, Dallage...

Port . 06 87 56 45 43

Tél. : 05 49 48 32 61

Fax : 05 49 91 48 32

E-mail : sebastien.blet@orange.fr

35, route de Poitiers - 86320 MAZEROLLES

## CÉLINE & LAURENT GAUTIER OPTICIENS

Déplacement à domicile

Centre commercial Intermarché • 86320 LUSSAC LES CHÂTEAUX

Tél. 05 49 84 19 54

## Intermarché

SUPER



Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 19h30  
et le dimanche de 9h à 12h

Centre Commercial la Couture  
rue Julien David  
86320 Lussac-les-Châteaux

**05 49 48 32 33**

## 2B ENERGY

Electricité - Plomberie - Chauffage - Sanitaire - Climatisation  
23 route de Poitiers - 86320 Lussac-Les-Châteaux

Tel. : 05.49.91.73.97

www.manceau-plomberie-electricite.com

## CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

Prenez la route  
en toute sérénité

## SECURITEST

LUSSAC-LES-CHÂTEAUX

Avenue de l'Europe 86320 LUSSAC-LES-CHÂTEAUX - Tél. 05 49 84 04 98

**LM Motoculture**  
Lussac

Tél. : 05 49 48 33 07  
www.lussac-motoculture.fr  
e-mail : lussacmotoculture@orange.fr

**Vente & Réparation  
Motoculture**  
**Location  
de Matériels**

Za Les Clairances  
1 chemin des Gardes  
86320 LUSSAC LES CHATEAUX

## TAXI FILLAUD

7j/7

Tous transports

Toutes distances

Conventionné Sécurité Sociale

Transport malades assis

06 72 52 42 70

4 Route de Bouresse  
86320 MAZEROLLES

## GROUPE TARTARIN BETONS INDUSTRIELS

TARTARIN SAINT GERMAIN 05 49 48 00 44  
TBT MAZEROLLES 05 49 48 44 55  
BAILLY MAZEROLLES 05 49 48 41 21  
SO-DI-BAT SAINT GERMAIN 05 49 48 01 32

18 rue de la République - 86320 Saint Germain  
www.tartarin-beton.com

TARTARIN  
BETONS INDUSTRIELS

TBT  
BETONS INDUSTRIELS

SO-DI-BAT

WABECK  
CARRIERS

# Sommaire

**Rédaction - Coordination :**  
Mairie de Mazerolles - Tél. 05 49 48 41 92  
**Édition Réalisation :**  
JPV Pub & Com - Tél. 05 49 51 37 79  
18 Grand'Rue - 86500 Montmorillon

|                                                          |               |
|----------------------------------------------------------|---------------|
| ▲ Mot de Madame La Maire .....                           | page 5        |
| ▲ Vie locale :                                           |               |
| Cérémonie des vœux .....                                 | page 6        |
| Le Conseil Municipal des Jeunes .....                    | page 6        |
| Le Conseil Municipal / Etat Civil .....                  | page 7        |
| Infos Mairie / Tarifs locations .....                    | page 8        |
| Cérémonies / Recensement des jeunes .....                | page 9        |
| ▲ Environnement / Travaux :                              |               |
| Le point sur les travaux .....                           | pages 10 à 12 |
| Point presse .....                                       | pages 13 à 20 |
| ▲ Enfance, Jeunesse :                                    |               |
| Ecole / TAP .....                                        | page 21       |
| Restauration scolaire / Chantier Jeunes .....            | page 22       |
| ▲ Vie Associative :                                      |               |
| ACCA / BodySmile .....                                   | page 23       |
| APE / MUC 86 .....                                       | page 24       |
| Groupement Jeunes des 3 Vallées .....                    | page 25       |
| ▲ Vie Sportive, festive et culturelle :                  |               |
| Animations .....                                         | pages 26 à 27 |
| ▲ Commerces :                                            |               |
| Le marché de Noël .....                                  | page 28       |
| Visites de nos entreprises / Nouvelles entreprises ..... | page 29       |
| ▲ Solidarité .....                                       | page 30       |
| ▲ Infos diverses .....                                   | pages 31 à 38 |

Bulletin réalisé par **JPV Pub & Com**  
**Régie Publicitaire / Conception / Impression**  
**18 Grand'Rue 86500 Montmorillon**

**Tél. 05 49 51 37 79 - [pubetcom86@orange.fr](mailto:pubetcom86@orange.fr) - [www.jpvpubetcom.fr](http://www.jpvpubetcom.fr)**



**Entretien  
Vente & Pose d'accessoires  
Réparation  
Dépôt - Vente**



39, route de Poitiers  
86320 MAZEROLLES

**06 18 13 45 69**

ad.servicecampingcar@gmail.com

Conseil et Devis gratuits



Paul HITTA & Philippe JOYEUX  
06 70 91 37 06 99 13 19 02



**ÉLAGAGE & PAYSAGE**  
ARBORISTE ÉLAGUEUR

**PARTICULIERS  
et  
PROFESSIONNELS**

**CHAUVIGNY - CHÂTELLERAULT**

C'est avec plaisir que nous vous informons  
de l'ouverture de notre site internet !

*Jérôme Chevré*

☎ **05.49.89.05.40**  
✉ [ecodesembouagechauffage@orange.fr](mailto:ecodesembouagechauffage@orange.fr)  
🌐 [ecodesembouagechauffage.fr](http://ecodesembouagechauffage.fr)



**Eco Desembouage Chauffage**

Désembouage Plomberie Chauffage Sanitaire

Dépannage Entretien Ramonage

95 Route de Lussac 86300 VALDIVIENNE

**POITOU  
CARBURANTS**

Ets G. TABAUD



- CARBURANTS
- HUILES - GRAISSES
- FIOUL Chauffage
- MATÉRIEL de GRAISSAGE
- ANTIGELS - ADDITIFS
- GAZOLE NON ROUTIER

32, rue Général de Gaulle - BP 50004  
86320 - LUSSAC-LES-CHÂTEAUX

Tél. 05 49 48 40 28 (lignes groupées) - Fax 05 49 84 04 03  
[poitou.carburants@wanadoo.fr](mailto:poitou.carburants@wanadoo.fr)

**Boutineau**  
S.A.R.L.

**CHARPENTE  
COUVERTURE  
ZINGUERIE  
MENUISERIE**

Neuf et Rénovation

Les champs de la Chapelle  
86320 MAZEROLLES

[matthieu.boutineau@orange.fr](mailto:matthieu.boutineau@orange.fr)  
Tél. 05 49 48 83 87  
Port. 06 70 56 29 86

# Mot de Madame la Maire



Chères Mazerollaises, chers Mazerollais,

L'année dernière à la même époque, j'en appelais à la responsabilité de tous, pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 qui présente toujours malheureusement quelques soubresauts. Cette année, j'en appelle à la responsabilité de chacun dans notre comportement quotidien afin de réduire nos dépenses énergétiques. Les événements de ces derniers mois, la guerre en Ukraine, les tensions sur l'énergie, l'ampleur de la sécheresse estivale... nous font basculer vers une période d'incertitudes et de bouleversements. Le dérèglement climatique est une évidence. La transition énergétique devient incontournable pour tous, dans nos familles, dans notre vie quotidienne, sur nos lieux de travail comme pour nos loisirs, pour les entreprises et les collectivités. Alors que la crise sanitaire n'a pas encore touché à sa fin, s'ajoute celle du coût des énergies et du carburant. La ruralité paie encore plus cher sa dépendance à la voiture.

Il en va de la responsabilité de chacun, dans nos bâtiments publics, administratifs, associatifs, sportifs, nos écoles, de veiller à la bonne utilisation de l'éclairage et du chauffage. Vos élus ont, dès le début du mandat, entamé la modernisation et le rajeunissement de l'éclairage public par l'emploi de LED. Plus récemment, le Conseil municipal a décidé de couper l'éclairage public de 22 h à 6 h 30. Outre l'économie budgétaire ainsi réalisée, nous apportons notre pierre à l'édifice de la lutte contre la pollution nocturne, source de bien des désagréments pour la faune et la flore.

La municipalité prend ses responsabilités et gère au quotidien les dépenses publiques afin de ne pas impacter le pouvoir d'achat. D'ailleurs, les taux d'imposition votés par vos élus n'ont pas augmenté. Si les Mazerollais constatent une hausse de leur taxe foncière, celle-ci est due à l'augmentation des bases fiscales corrigées et modifiées par l'État...

Nous avons réalisé un certain nombre de projets qui améliorent le quotidien de chacun et de notre environnement, nous les avons déjà communiqués par le biais du site internet de la commune, de l'application Citykomi et de l'affichage à l'accueil de la Mairie, mais vous pourrez les (re)découvrir plus en détail au fil des pages de ce bulletin. Nos actions visent le bien-vivre ensemble et la sécurité.

Je souhaite, au nom de la commune, la bienvenue aux nouveaux arrivants, aux nouveaux-nés, et aux couples qui se sont unis ou pacsés dans notre mairie au cours de cette année 2022.

Je renouvelle mes remerciements à tous les Élus qui m'accompagnent dans cette aventure humaine ainsi qu'aux différents services municipaux, avec des agents territoriaux qui ont le sens du service public et de l'intérêt général. Il me faut aussi remercier les proches des élus de leur compréhension et acceptation du temps consacré par leurs conjoints au service des autres.

Notre commune vit aussi chaque jour, grâce à l'activité de ses habitants, artisans, commerçants, agriculteurs, le personnel de santé, infirmières, aides à domicile... Je n'oublie pas non plus, nos associations. Notre école fait également partie de cette vie active grâce aux enseignantes qui sont aux petits soins pour nos enfants. Que tous soient remerciés de leur implication et de leur dynamisme.

Un merci également à tous les services qui nous aident dans notre mission et nous épaulent pour faire avancer les dossiers : les services de l'État, la Région, le Département, la communauté de Communes Vienne et Gartempe et les Syndicats du territoire... sans oublier les services de sécurité et secours (gendarmes et pompiers). Plus généralement, je tiens à remercier toutes celles et ceux qui œuvrent à l'action commune, celles et ceux aux attitudes positives qui trouvent une solution à chaque problème et non un problème à chaque solution.

Je suis persuadée que c'est l'action collective et solidaire qui nous permettra d'avancer et de construire ensemble... une abondance différente !

Alors que nous venons d'entamer la nouvelle année 2023, permettez-moi, avec toute l'équipe Municipale et des services municipaux de vous présenter nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de paix !

Prenez soin de vous et de votre entourage.

Fabienne Maupin  
Maire



## Cérémonie des vœux



Après 2 années d'absence, l'équipe municipale renouait avec la tradition des vœux aux administrés au seuil de cette nouvelle année 2023.

A l'image des autres années, beaucoup de monde était au rendez-vous, avec la présence d'élus institutionnels et de maires de communes voisines.

Après le diaporama qui a présenté les principaux événements et chantiers qui ont émaillé les années de 2020 à aujourd'hui, il a également été remis aux 6 jeunes Conseillers municipaux, leurs écharpes officielles, qui vont dorénavant pouvoir préparer de nombreux projets.

Des remerciements particuliers ont été exprimés aux habitants bénévoles à la banque alimentaire.

Un clin d'œil a également été fait à la doyenne, Madame Fuseau, 109 ans dans quelques jours, ainsi qu'à la dernière nouvelle-née de la commune, Iris.

## Le Conseil Municipal des Jeunes

De gauche à droite :  
Lou-Anne HEBRAS, Maëli BERGER,  
Yann MAUPIN, Romane PICOUD,  
Léane DELAGE,  
Morgane MARTRON.



# Le Conseil Municipal

Vos élus sont à votre disposition (sur rendez-vous) pour répondre à vos questions ou sollicitations, et demeurent mobilisés pour le service et le bien-être de toute notre collectivité.

**Maire :** Fabienne MAUPIN – Tél. 06.82.84.10.14

**1<sup>er</sup> Adjoint :** Pierre MARTINIÈRE

Tél. 06 24 09 91 99 – Délégué :

- Vie Associative – Fêtes et Loisirs – Finances

**2<sup>e</sup> Adjoint :** Éric BOUHET

Tél. 06 67 74 90 85 – Délégué :

- Commerces et Artisanat – Bâtiments – Patrimoine

**3<sup>e</sup> Adjoint :** Dany MAUPIN

Tél. 07 69 07 79 72 – Délégué :

- Voirie – Assainissement – Environnement

**4<sup>e</sup> Adjointe :** Ophélie SABOUREAU

Tél. 06 46 74 25 82 – Déléguée :

- Vie Scolaire et Action sociale – Communication

**Conseillers Municipaux :**

Patrick GIRAUD, Lise NADLER, Jean-Michel PUISSESSEAU, Frédéric RIBARDIÈRE, Cécile SÉBASTIEN, Philippe VANIMPE.



## État civil



Pacs : 1

Mariage : 1



Naissances : 6



Baptême Civil : 4

Décès : 3



# Infos Mairie

Nos Agents Communaux :

- Restauration scolaire /  
Garderie :

M<sup>me</sup> Martine SOUCHAUD

M<sup>me</sup> Véronique THOUVENIN

- Ecole :

M<sup>me</sup> Katia CHAUSSEBOURG

- Agent d'entretien :

M<sup>me</sup> Sylviane BARBIER

- Service Technique :

Mr Kléber CLEMENT

Mr Alexis ROUIL

- Agents Administratifs :

M<sup>me</sup> Florence CHENE

M<sup>me</sup> Sandrine HABON

M<sup>me</sup> Pauline OUVRARD

## Mairie

48 route de Boursesse - 86320 MAZEROLLES

Tél. 05 49 48 41 92

Courriel : mairie@mazerolles.fr

Site internet : www.mazerolles.fr

### Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 8h30 - 12h30 / Fermé

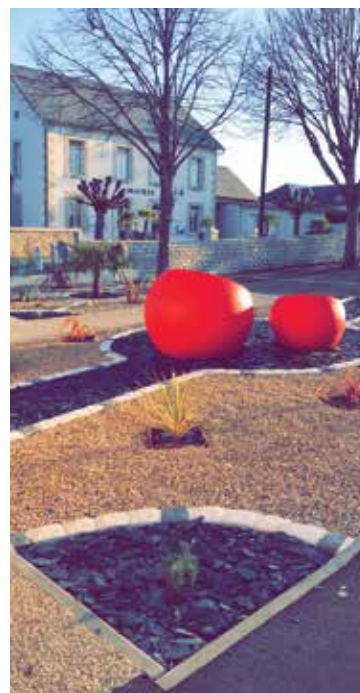
Mardi : 8h30 - 12h30 / Fermé

Mercredi : 8h30 - 12h30 / 14h - 16h45

Jeudi : 8h30 - 12h30 / Fermé

Vendredi : 8h30 - 12h30 / 14h - 16h

Permanences du maire et des adjoints : sur  
Rendez-vous.



# Tarifs des locations

| Locations des salles                | Salle des fêtes |              | Salle Etève |              |
|-------------------------------------|-----------------|--------------|-------------|--------------|
|                                     | Commune         | Hors commune | Commune     | Hors commune |
| Week-end (vendredi 18h au lundi 8h) | 190€            | 380€         | 130€        | 260€         |
| Semaine (lundi au jeudi)            | 80€             | 160€         | 60€         | 120€         |
| Caution location                    | 500€            |              |             |              |
| Caution ménage                      | 150€            |              |             |              |

| Locations des tables et chaises                                                                                           |                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Table de 1.20 x 0.80                                                                                                      | Forfait pour 2 jours |
| Forfait location<br>10 tables et 40 chaises                                                                               | 15€ TTC              |
| Au-delà de la quantité indiquée ci-dessus :<br>0.20€ TTC par chaises supplémentaires<br>1€ TTC par tables supplémentaires |                      |

(pas de livraison - Réservé aux habitants de Mazerolles).

| Tarifs cimetière 2023                                  | 50 ans | 30 ans |
|--------------------------------------------------------|--------|--------|
| Concession 1.40 x 2.40 m (3.36m²)                      | 150€   | 100€   |
| Concession 2.40 x 2.40 m (5.76m²))                     | 200€   | 150€   |
| Cavurne<br>(4 urnes max de Ø 19/20 cm x 0.40 m HT)     | 750€   | 550€   |
| Colombarium<br>(2 urnes max de Ø 17/20 cm x 0.35 m HT) | 900€   | 700€   |





# Cérémonie

## Commémoration du 11 Novembre 2022 à Mazerolles

En ce jour de commémoration à l'armistice de la Grande Guerre, la commune de Mazerolles a souhaité rendre hommage à ses poilus morts pour la France dont les noms figurent sur le monument aux morts, ainsi qu'à tous ces soldats tombés au champ d'honneur lors des autres conflits ou en opérations extérieures.

Regroupé devant la mairie, le cortège s'est ensuite rendu au son de marches militaires, porte-drapeaux en tête, au monument aux morts où l'attendaient de nombreux Mazerollesais et Mazerollesaises.

Parmi les personnalités, étaient présents M<sup>me</sup> Fabienne MAUPIN, maire de Mazerolles et une partie de son conseil municipal, M. Jean-Luc MADEJ, maire de Lussac-Les-Châteaux, et ses élus, M<sup>me</sup> Annie LAGRANGE qui représentait le conseil départemental, M. Dominique JAFFRE, président des anciens combattants, l'adjudant-chef M. Stéphane CORONAS, M. Jean-Claude CORNEILLE, président des Passeurs de Mémoire du Lussacois, les porte-drapeaux de Mazerolles et de Lussac-Les-Châteaux et Mesdames les enseignantes.

Après la traditionnelle commémoration, Madame la Maire a pris la parole.

La conclusion de cette cérémonie a été laissée aux enfants de l'école de Mazerolles qui ont, pour une première, chanté la Marseillaise. Une commémoration très réussie saluée par de nombreux habitants de Mazerolles.



École de Mazerolles

# Recensement des jeunes

Bien préparer ton recensement

## EN 5 ETAPES

Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

**ETAPE 1**

Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille

**ETAPE 2**

Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

**ETAPE 3**

L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans (la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires)

**ETAPE 4**

Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen. Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans

**ETAPE 5**

## ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale ( Baccalauréat / Brevet professionnel ... )

En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse ( CSNJ ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.

Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers  
Quartier Aboville  
7 Bd du Colonel Barthol  
BP 90647  
86000 POITIERS  
csnj-poitiers.trait.fc@intradef.gouv.fr 09 70 84 51 51

**RECOMMANDÉ**

Made with Visme

# Le point sur les travaux

Citoyens, élus, entreprises, particuliers... Nous sommes tous concernés par le budget de notre commune, afin d'améliorer notre cadre de vie.  
Les principaux investissements réalisés cette année concernent les travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie et de remplacement d'équipements.

## Achat de matériel :

Un nouveau tracteur tondeuse a remplacé l'ancien (plus de 20 ans d'âge) pour des raisons de sécurité. Il est homologué à la conduite sur routes.



## Défibrillateurs :

Plusieurs défibrillateurs ont été installés sur notre commune en plus de celui déjà en place à la mairie.



## Installation :

Brise vue pour le terrain de Tennis



## Luminaire LED :

Toujours dans un souci d'économies, la municipalité a souhaité continuer à équiper les luminaires de la commune en passant au LED, cette année, la route de Bouresse a vu ses éclairages modifiés.





## Aménagement aire de jeux :



De nouveaux aménagements sont en cours dans le parc municipal.

## Travaux salle des fêtes : peintures et vitrification du parquet



Avant



Après

Une rénovation des peintures et la vitrification du parquet de la salle des fêtes ont permis d'embellir notre salle.



Après



Après



## Travaux route de Bouresse :

La route de Bouresse fût fermée pendant 2 semaines l'été dernier pour réfection de la chaussée, et la mise en sécurité aux abords de la mairie.

Le marquage au sol par peinture « dents de requin » pour limiter la vitesse.







**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Dévi**ation  
DE LUSSAC-LES-CHÂTEAUX  
ET DE MAZEROLLES



# INFOCHANTIER

Décembre 2022

## Place aux travaux

“ Le début des travaux de la déviation de Lussac-les-Châteaux et Mazerolles est pour l'État et les habitants de la Vienne un aboutissement. Après sept années d'études, de concertations et de procédures, cette déviation changera bientôt le quotidien de nombreux habitants de la Vienne.

Si le projet a été long et difficile, c'est parce que l'État le conduit dans un environnement très riche. Le meilleur témoignage de l'attention que nous y apportons sera le viaduc de la Vienne, un ouvrage d'art exceptionnel de plus de 600 m, le plus long sur la rivière. Les enjeux justifiaient notre engagement : rapprocher le sud Vienne de Poitiers, sécuriser les déplacements des usagers et améliorer la qualité de vie des habitants de Lussac-les-Châteaux et Mazerolles.

Je n'oublie pas l'engagement constant de nos partenaires, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Vienne qui cofinancent le projet, et les collectivités locales qui ont défendu la réalisation de cette déviation.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette première lettre d'information, et vous invite à retrouver dans ses prochains numéros toutes les avancées du chantier. ”

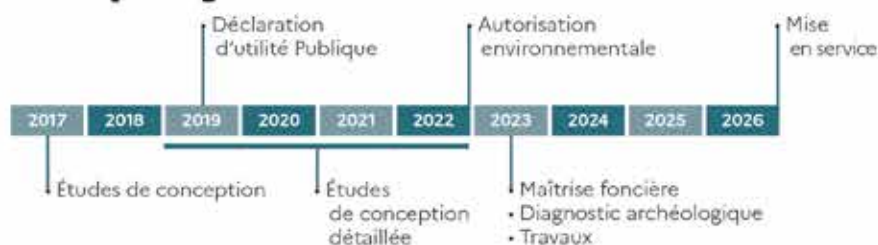
Jean-Marie GIRIER,  
préfet de la Vienne

## Une étape de plus dans la modernisation de la RN147

La RN 147 relie Limoges à Poitiers. Cet axe de 110 km se caractérise par une forte présence de poids lourds (jusqu'à 20%) et par la traversée de nombreux bourgs, parmi lesquels Lussac-les-Châteaux et Mazerolles. Plusieurs sections de la RN147 sont en cours de modernisation.

Localement, le trafic entraîne des saturations dans le centre de Lussac-les-Châteaux. La déviation permettra la sécurisation des usagers et l'amélioration de la qualité de vie des riverains. À l'issue des travaux, la déviation proposera deux voies séparées avec une vitesse maximale de 90 km/h, portée à 110 km/h sur deux créneaux de dépassement.

## Un projet sur 10 ans



Jusqu'à sa mise en service prévue fin 2026, en passant par des études complexes, la concrétisation du projet de déviation de Lussac-les-Châteaux s'étalera sur près de 10 ans. Ce n'est pas inhabituel pour les projets de cette envergure et cela reflète sa complexité.

### Financement inscrit au Contrat de Plan État-Région

**143 M€**

53 M€



Département  
de la Vienne

50 M€



État

40 M€

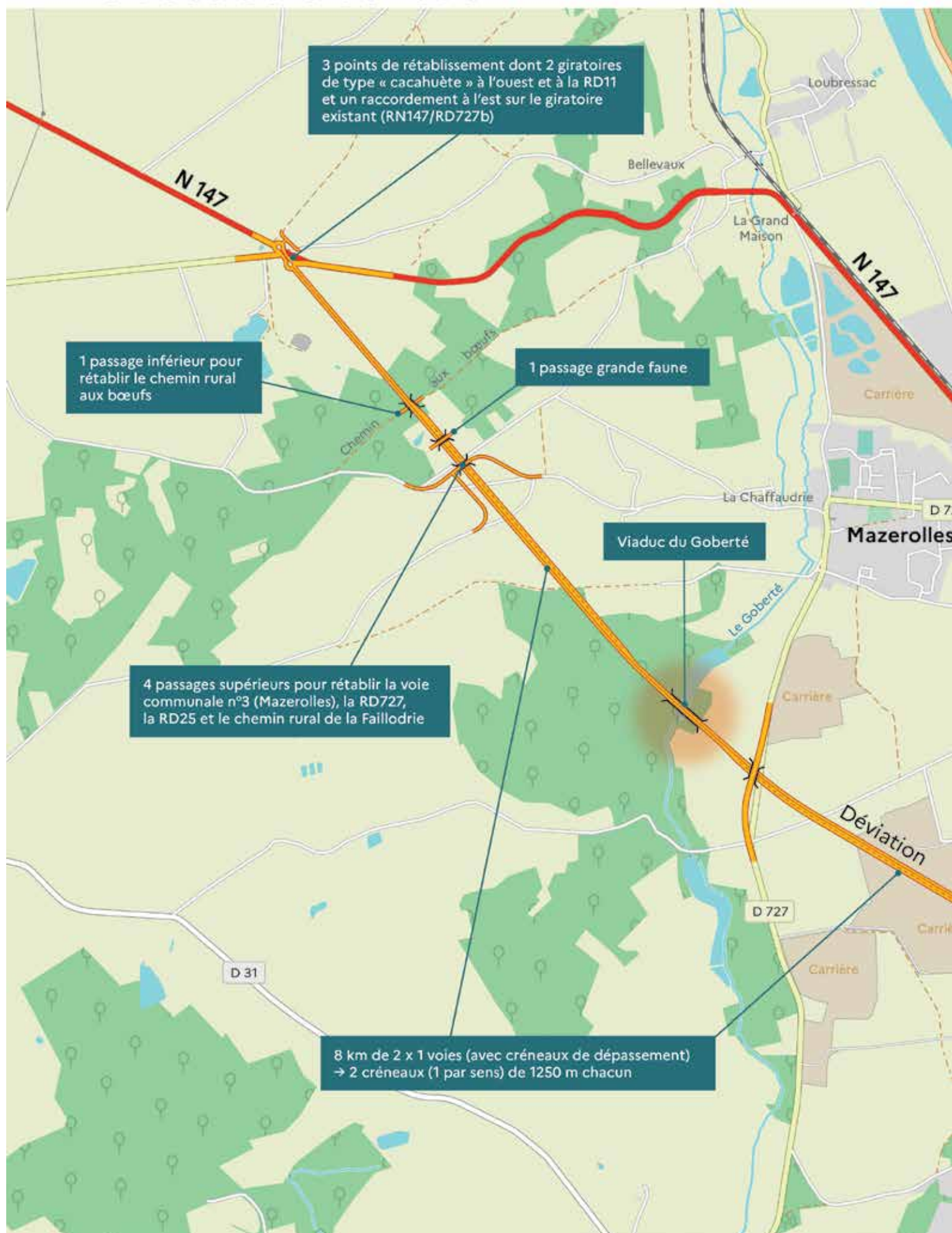


Région  
Nouvelle-Aquitaine

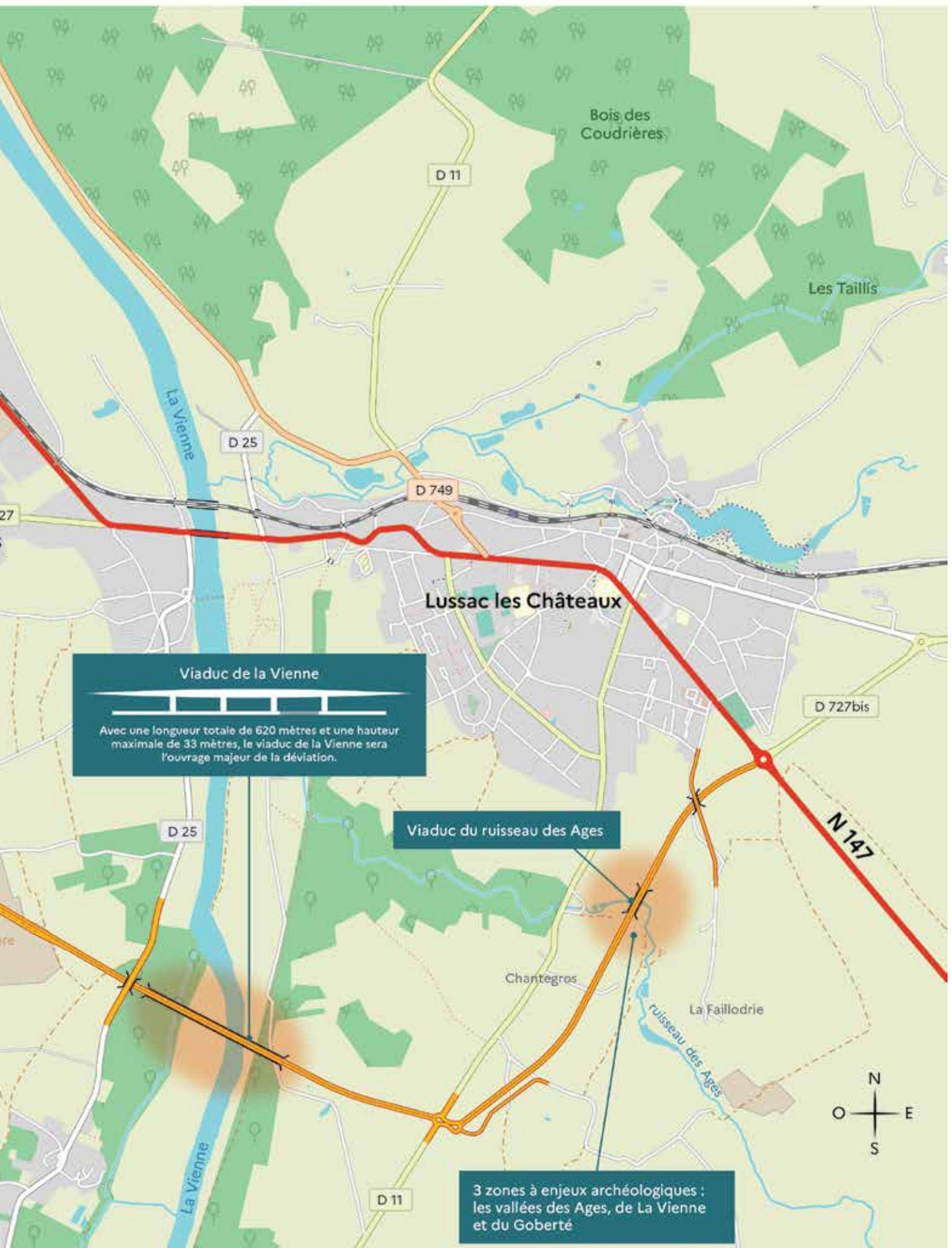
L'État (DREAL Nouvelle-Aquitaine) assure la maîtrise d'ouvrage du projet de déviation. La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'études Ingerop.



## Le tracé de la déviation









## LE PROGRAMME DES TRAVAUX

Dans chaque lettre d'information, retrouvez les travaux à venir dans les prochains mois.

Lancement des premières mesures compensatoires pour l'environnement, sur les deux sites localisés dans l'emprise de travaux

Déboisements, diagnostics archéologiques début 2023, puis fouilles en cas de découverte

Démolitions des trois bâtiments d'habitation localisés dans ou à proximité de l'emprise des travaux

Piquetage de l'emprise travaux

Pose de clôtures agricoles pour délimiter l'emprise du projet

Modification des réseaux existants (eau, électricité, lignes téléphoniques)

Premiers rétablissements routiers fin 2023 : modification du giratoire RD 727b, création du giratoire « cacahuète » RD 11, rétablissements de la voie communale n°4 de Lussac-les-Châteaux à Persac, de la RD 11, du chemin rural de la Faillodrie et de la route départementale 25

Début de la construction du viaduc des Ages fin 2023



## Des travaux « en mosaïque »

Bernard Kenkle est responsable d'opération à la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Il conduit le chantier, en s'appuyant sur la maîtrise d'œuvre de la société Ingérop. Il nous explique en quoi consiste des travaux en « mosaïque ».

« Sur un chantier routier habituel, nous réalisons les travaux de manière relativement linéaire : en démarrant à une extrémité puis en déroulant le chantier. Ici, rien de tout cela ! En effet, le chantier de la déviation de Lussac-les-Châteaux est concerné par plusieurs contraintes. Plutôt que d'attendre d'avoir levé toutes ces contraintes pour donner le premier coup de pioche, nous travaillons en mosaïque : dès qu'un secteur est disponible, nous lançons les travaux. Ce chantier est en quelque sorte un puzzle qui s'assemblera au fur et à mesure. Et les contraintes dictent le calendrier.



On peut citer au moins trois contraintes : D'abord la maîtrise foncière : certains secteurs sont déjà propriété de l'État, d'autres doivent être acquis très prochainement.

Ensuite l'environnement, avec des situations très différentes : au niveau des carrières, il faut mettre en place les mesures de restauration environnementale avant les travaux, tandis que dans les espaces boisés, il faut suivre le rythme de la nature, en évitant par exemple de défricher au printemps ou en été.

Enfin, l'archéologie, très importante dans ce secteur : la présence de vestiges pourrait nous conduire à faire preuve d'adaptation, en travaillant dans les zones à moindres enjeux pendant que des fouilles complémentaires se dérouleraient ailleurs.

Cela peut paraître compliqué mais l'objectif est simple et partagé par tous : aller le plus vite possible vers la mise en service. Grâce au travail en mosaïque, on évite de mettre le chantier en sommeil et on peut commencer très vite les phases opérationnelles, comme vous le constaterez dès le printemps prochain. »

### ZOOM SUR LA MAÎTRISE FONCIÈRE

Une enquête parcellaire a été réalisée en 2021 afin que l'État puisse engager la maîtrise foncière des parcelles situées dans l'emprise. Certaines acquisitions amiables sont déjà en cours. Mais, peut-on lancer des travaux préparatoires avant d'avoir acquis un terrain ? Sous certaines conditions, c'est possible ! L'État utilisera alors différentes procédures selon les secteurs :

■ **Parcelles situées dans le périmètre d'aménagement foncier** : la prise de possession anticipée. Après avis de la commission départementale d'aménagement foncier (CDAF), le préfet prendra un arrêté dès cet hiver. Les parcelles ainsi identifiées feront

l'objet d'un état des lieux précis avec les propriétaires. L'État pourra ainsi y travailler dès le printemps 2023, avant la fin des procédures administratives. Les propriétaires seront indemnisés jusqu'au transfert de propriété en fin d'aménagement foncier.

■ **Parcelles situées hors aménagement foncier** : l'État pourrait avoir recours à la procédure d'occupation temporaire, avec là aussi un mécanisme d'indemnisation le temps de l'occupation.

Si vous êtes propriétaire sur le tracé de la future déviation, vous êtes peut-être concernés par ces procédures. Dans ce cas, vous recevrez prochainement un courrier d'information plus détaillé.

### Comment recevoir et lire la lettre d'information de la déviation de Lussac-les-Châteaux ?

La lettre d'information est diffusée numériquement. Vous la trouverez sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine à l'adresse [www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/lettres-infochantier-a14316.html](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/lettres-infochantier-a14316.html) mais aussi sur les sites des communes de Lussac-les-Châteaux et de Mazerolles, ainsi que sur celui de la communauté de communes Vienne-et-Gartempe.



## Visite des élus

Visite et point presse sur la centrale photovoltaïque.

Jeudi 17 novembre, JP Energie Environnement (JPee) présentait la centrale photovoltaïque de Grand Marchais située sur la commune de Mazerolles à Michel Jarrassier, Président de la Communauté de communes Vienne et Gartempe accompagné des vice-présidents en charge de la transition écologique, Patrick Royer Président du SIMER et Fabienne Maupin Maire de Mazerolles, ainsi qu'aux journalistes.

Une ancienne décharge réhabilitée en site d'énergie propre

Projet lauréat à l'appel d'offre de l'Etat régi par la Commission de régulation de l'énergie en 2016, la centrale a été mise en service en février 2022 : elle s'étend sur plus de 5 hectares et est construite sur l'ancienne décharge exploitée par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe. Le site, jugé non constructible et impropre à toute activité agricole, est aujourd'hui (re)mis en valeur par JPee. Au total, les 11 230 panneaux photovoltaïques de la centrale produisent annuellement 5 800 MWh d'électricité, l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage) de plus de 5 000 habitants.



**Une visite de la centrale photovoltaïque vous sera proposée au cours du mois de mars.**

**Communiqué de presse**  
Mazerolles, le 17 novembre 2022

## **Le producteur indépendant français d'énergies renouvelables JP Energie Environnement organise une visite de la centrale solaire du Grand Marchais, à Mazerolles**

**Face à la crise énergétique actuelle, les énergies renouvelables sont devenues en quelques années une solution d'avenir, garante de l'indépendance énergétique du pays et d'une énergie compétitive. Alors qu'un projet de loi pour l'accélération des énergies renouvelables vient de conclure son premier passage au Sénat et que la transition énergétique est au centre des débats de l'actuelle COP 27, la France confirme son souhait, à l'horizon 2050, de multiplier par dix sa capacité de production d'énergie solaire. Dans ce contexte de transition énergétique charnière, Sylvain Vasseur, directeur du développement et de la construction solaire de JP Energie Environnement (JPee), Michel Jarrassier Président accompagné de Gisèle Jean, William Boiron et Bruno Puydupin Vice-Présidents en charge de la transition écologique de la Communauté de communes Vienne et Gartempe, Patrick Royer Président du SIMER et Fabienne Maupin Maire de Mazerolles, organisent ce jeudi 17 novembre un point presse sur la centrale photovoltaïque du Grand Marchais, à Mazerolles.**

### **Transformer une ancienne décharge en site de production d'énergie renouvelable**

La centrale solaire du Grand Marchais est située sur la commune de Mazerolles, dans la Vienne, sur **l'ancien site d'enfouissement de déchets ménagers**, terrain dont est propriétaire **la communauté de communes Vienne et Gartempe**. La construction a débuté au printemps 2021 et s'est achevée à la fin de cette même année. Le site, classé ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et jugé non constructible, est aujourd'hui (re)mis en valeur par JPee, producteur indépendant français d'énergies 100 % renouvelables, associé à son partenaire co-investisseur la Banque des Territoires, qui a piloté son développement, sa conception, gère le chantier de construction et assure son exploitation et sa maintenance pendant toute sa durée de vie.

*« Notre challenge est de transformer et valoriser un site fermé et jugé impropre à toute autre activité pour réaliser un projet qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de la transition énergétique », explique Sylvain Vasseur, directeur développement et construction solaire de JPee. « Construire une centrale photovoltaïque sur une ancienne décharge suppose un savoir-faire spécifique de nos équipes sur les sites dégradés » poursuit-il. En effet, un dispositif d'étanchéité recouvre la totalité des déchets. Celui-ci empêche la pénétration des eaux de pluie dans le massif de déchets et évite ainsi la pollution des milieux environnants. Il faut donc adapter plusieurs postes de travaux de construction à cette contrainte : les zones de roulement des engins de chantier, l'ancrage des tables, la circulation des câbles électriques pour respecter ce complexe particulièrement délicat.*

**Au total, les 11 230 panneaux photovoltaïques de la centrale produisent annuellement 5 800 MWh d'électricité, l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage) de plus de 5 000 habitants.**



### Transition énergétique et objectifs de développement photovoltaïque

Les projets solaires de l'entreprise s'inscrivent dans la dynamique française de transition énergétique et concourent à l'atteinte des objectifs fixés aux niveaux national et local :

- Au niveau national par la **Loi de transition énergétique** de 2015 et la **Programmation Pluriannuelle de l'Energie** ;
- Au niveau régional, par le **SRADET** de Nouvelle-Aquitaine, à travers un engagement pour une nouvelle stratégie énergétique et climatique ;
- Au niveau intercommunal et local, dans le cadre du **Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de communes Vienne et Gartempe**.

Le rapport de RTE « Futurs énergétiques », publié en octobre 2021, a défini six scénarios réalistes pour réduire notre dépendance vis-à-vis des hydrocarbures, atteindre la **neutralité carbone** et assurer une **sécurité d'approvisionnement** à l'horizon 2050. Dans le contexte d'électrification des usages et de décroissance de la production nucléaire, il souligne le caractère impératif de développer massivement le parc solaire français, en multipliant par **un facteur 7 à 20** la puissance installée.

Aujourd'hui, la centrale du Grand Marchais produit une électricité **compétitive** et contribue à la résilience et à l'indépendance énergétique de la France.

### Des retombées économiques locales pour le territoire

« *Les bénéfices pour le territoire sont multiples* » détaille Sylvain Vasseur. Chaque projet solaire ou éolien permet aux territoires de **bénéficier de retombées économiques** directes et indirectes. De nombreux emplois sont mobilisés pendant toute la durée des chantiers et de nombreuses retombées indirectes bénéficient également à toute **l'économie locale** pendant toutes les phases des projets. Tout au long de l'exploitation de la centrale, les différents échelons territoriaux (la commune de Mazerolles, la communauté de communes Vienne et Gartempe, le département de la Vienne, la région Nouvelle-Aquitaine) percevront des **recettes fiscales** liées à son exploitation de **21 000 €/an**.

La maintenance du site, assurée par **JPee Maintenance**, contribue également à la **création d'emplois pérennes**, sur toute la durée d'exploitation estimée à 35 ans.

Au-delà des retombées pour les collectivités, les projets portés par JPee sont financés dans une **logique économique participative**. En 2020, une opération de financement participatif, dédiée à la centrale du Grand Marchais, d'un montant de **350 000 euros** réservée aux habitants de la Vienne et départements limitrophes a été organisée. Cela a permis aux habitants **d'investir leur épargne dans la transition énergétique sur un projet concret et local**.

### Les énergies renouvelables, un soutien de poids pour le budget de l'Etat

Suite à l'envolement des marchés de l'électricité exacerbé par la crise ukrainienne, les installations renouvelables (notamment les parcs éoliens terrestres et les centrales photovoltaïques) jusqu'alors bénéficiaires de subventions publiques, sont devenues en 2022 des **contributeurs importants au budget de l'Etat**.

Les dernières estimations de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) montrent que les filières d'EnR vont amener **une contribution cumulée au budget de l'Etat de près de 31 milliards d'euros** au titre des années 2022 et 2023. Ces montants vont venir **alléger le coût du bouclier tarifaire** mis en place pour protéger les foyers français de l'augmentation massive des prix de l'énergie.

### La Banque des Territoires : un engagement durable avec le français JPee

Depuis 2019, la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) accompagne JPee en devenant actionnaire à 49 % de ses projets dès lors que ceux-ci sont prêts à construire, dont la centrale solaire du Grand Marchais.

Ce partenariat stratégique, garant de la qualité des projets développés, confère à JPee une forte adaptabilité aux attentes et spécificités des territoires et ancre une dynamique participative locale.

## A propos de JP Energie Environnement

JP Energie Environnement (JPee) est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables fondé en 2004. JPee développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et solaires sur l'ensemble du territoire français. Depuis 2019, la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) accompagne JPee en devenant actionnaire à 49 % de ses projets dès lors que ceux-ci sont prêts à construire.

En 2021, le portefeuille de projets a permis de produire près de 600 000 GWh destinés à l'alimentation de plus de 500 000 habitants en France.

En 2022, JPee poursuit sa croissance :

- 120 salariés répartis sur 6 agences (Caen, Paris, Nantes, Bordeaux, Montpellier et Bourges) ;
- 7 parcs éoliens et 4 centrales solaires en construction ;
- Plus de 1800 MW de projets en développement.

JP Energie Environnement s'engage sur le long terme avec les territoires afin de réaliser des projets cohérents, qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la transition énergétique.

[www.jppee.fr](http://www.jppee.fr) / [contact@jppee.fr](mailto:contact@jppee.fr)

## CONTACTS PRESSE

**Emilie Davy** / [emilie.davy@jppee.fr](mailto:emilie.davy@jppee.fr)



# École

Après plusieurs années tournées principalement vers les projets sportifs, l'équipe pédagogique a fait le choix de s'orienter davantage vers le domaine artistique pour 2022-2023 avec un projet phare : le projet *Chant-Choral* en partenariat avec le MJC 21 de Lussac-les-Châteaux.

A cette occasion, les élèves vont pouvoir bénéficier de séances avec une cheffe de chœur, à hauteur d'une heure par semaine pour chaque classe. Ce projet débutera le 8 novembre et se terminera le 27 avril par un concert. Ce projet est rendu possible grâce au soutien de la municipalité et de l'APE.

D'autres projets sont poursuivis :

- anglais renforcé

Les élèves seront toujours amenés à découvrir et pratiquer la langue anglaise de la petite section au CM2.

Si cela est rendu possible, un intervenant anglophone viendra toutes les semaines dans les classes pour perfectionner les apprentissages de tous.

- USEP, Labellisation *Génération 2024* et 30 minutes d'APQ

En plus d'être labellisée *Génération 2024* depuis deux ans, l'école est, comme chaque année maintenant, licenciée à l'USEP (Union Sportive des Écoles Primaires). Plusieurs rencontres sportives seront organisées dans l'année avec des écoles du secteur. La promotion du sport scolaire est encore renforcée cette année avec l'adhésion de l'école au projet des 30 minutes d'activité physique quotidienne.

Enfin, comme toutes les écoles du département, l'école est entrée dans le programme PHARE de lutte contre le harcèlement. Dans ce cadre-là, les élèves bénéficieront (à partir du CP) de 10h de sensibilisation aux situations d'intimidation.



# TAP

La semaine du 17 au 21 octobre a été marquée par l'événement « harcèlement, parlons-en » au sein de la MJC21.

Après une formation avec l'ACSEP de Poitiers, les animateurs de l'équipe enfance sont intervenus lors des temps d'activités périscolaires sur ce thème.

Les enfants de l'école de Mazerolles ont pu bénéficier d'un temps d'échanges privilégié autour du harcèlement, les enfants de maternelle le lundi et ceux d'élémentaire le jeudi.

Lors de la séance avec les enfants de maternelle, l'animatrice en charge a choisi d'aborder le vivre ensemble plutôt que le harcèlement, terme trop fort pour un groupe d'enfants de maternelle. Elle a donc débuté par une lecture d'ouvrages destinés à ce public et poursuivi avec des échanges autour des valeurs d'empathie et de vivre ensemble.

L'intervention auprès des enfants d'élémentaire s'est déroulée également sous forme de débats autour du harcèlement au cours duquel les enfants ont eu l'occasion de donner leur avis sur des situations de harcèlement à l'école. Ils ont pu également faire une partie de loup-garou revisité sur le thème du harcèlement.

Cette semaine d'intervention autour de l'événement proposé par la MJC21 faisait écho au cycle d'activité proposé en mai et juin dernier aux enfants d'élémentaire, à savoir un projet vidéo autour du thème du harcèlement duquel a découlé un mini film de 2'24 minutes.

# Garderie

Garderie : 05 49 48 60 96

Horaires :

Matin : 7h15 – 8h30

Soir : 15h45 – 19h00

Mercredi : 11h30-12h30

Restauration scolaire :

05 49 48 60 96

## Restauration Scolaire

Le repas de Noël a eu lieu le vendredi des vacances scolaires.

Un ballotin de chocolats a été offert aux enfants par la municipalité.



## Vacances Ludiques : Chantier Jeunes

Du 08 au 12 Août 2022,

Six jeunes âgés de 11 à 17 ans ont participé au chantier jeunes, co-organisé par la commune et la Maison des Jeunes et de la Culture de Lussac-Les-Châteaux.

Accompagnés par une animatrice de la MJC 21, les jeunes ont repeint les barrières du stade.

Jeudi 11 Août, un pot leur a été offert par la commune afin de les remercier de leur participation.

En contrepartie du travail effectué, la commune leur a également offert une journée distraction, le vendredi 12 Août, Paintball et piscine étaient au programme.





# ACCA



L'ACCA de Mazerolles est composée d'un conseil d'administration comprenant 9 membres :

- Président : Kléber CLEMENT ;
- Vice-Président : Jacky MAUPIN ;
- Trésorier : Christophe GLAIN ;
- Secrétaire : Philippe TABUTEAU.
- Marcel GOUJON ;
- Thierry CLEMENT ;
- Mathias GANOT ;
- Alain SIROT ;
- Yannick NEDEAU.

L'ACCA et l'association de chasse de Chenest ont signé une « Convention de Mise en Commun (CMC de la Vallée des vieux chênes) » pour la gestion des grands cervidés.

Le plan de chasse du CMC accordé par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne est composé de 7 bracelets grands cervidés pour la saison cynégétique 2022/2023 (1 cerf, 3 biches, 2 faons, 1BDF (biche ou daguet ou faon)).

L'ACCA est présente (avec l'aide de bénévoles non chasseurs) tous les mercredis de 16 h à 19 h au marché de Mazerolles et s'occupe de la buvette où l'on peut déguster des gaufres préparées par M. Alain Sirot.

L'ACCA vous souhaite une très bonne année 2023.

# BodySmile



Pour la saison 2022/2023, la 8<sup>e</sup> année de l'association, Bodysmile compte 56 adhérents, les cours se déroulent à la salle des fêtes et sont destinés à tous.

Le **Mardi** on démarre avec la **Zumba adultes de 20h à 21h**. Le **Mercredi la Zumba kid's de 17h à 18h**.

Le **Jeudi le renforcement musculaire, training de 20h à 21h**.

Leandro, notre instructeur depuis plusieurs années, danseur professionnel exerçant aussi sur les communes alentours, reste fidèle à notre association et anime toutes nos activités hebdomadaires mais aussi les événements ponctuels.

Vous avez été nombreux 55 participants au profit de la Ligue contre le cancer pour le marathon Zumba 2h d'Octobre rose le 15/10/2022, le don sera remis prochainement en présence de la Ligue et des élus municipaux comme l'an passé.

**Le 17 décembre** : Zumba Noël de 15h à 17h = 2h pour se dépenser avant les fêtes avec un accessoire de Noël !

**Le 11 mars** : repas de l'association et ses adhérents avec animation et Dj.

**Le 2 avril et le 4 juin** : randonnées pédestres.

**Le 11 juillet 2023** : participation à l'événement **SPORTEZ VOUS BIEN ÉTÉ 2023**, organisé par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe de 16h30 à 19h30 sur le cours de tennis.

Et peut être d'autres participations à des événements au cours de la saison.

Suivez nous sur : Bodysmile sur : bodysmile86

Venez essayer à n'importe quel moment de la saison, on s'adapte au tarif sachant que la saison complète adulte est à 115€, enfant 95€ ou 5€ la séance.

Renseignements par mail :

[bodysmile86@gmail.com](mailto:bodysmile86@gmail.com), ou auprès de **Moreau Amandine** (secrétaire) **06 03 12 59 79**, **Gautier Virginie** (présidente) **06 20 49 46 57**.

## APE



L'assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Mazerolles s'est déroulée le 12 septembre 2022. Il a été abordé le bilan des actions de l'année dernière.

- Un livre a été offert à chaque enfant pour Noël ;
- Une manifestation « chasse aux œufs » a été organisée le dimanche de Pâques au parc ;
- L'APE a financé la totalité du transport de la sortie scolaire en juin 2022 au Clos Lucé à Amboise.
- Les commandes groupées de madeleines ont été renouvelées.

**Le bureau de l'association a été élu lors de l'AG et est constitué de :**

- Président : David QUIEVREUX
- Vice-présidente : Laurence LETERRIER
- Trésorier : Eric MORGEAU
- Secrétaire : Laetitia LECAMP

Pour les projets de l'année à venir, l'association espère pouvoir organiser de nombreuses manifestations, à savoir :

- Offrir un livre à chaque enfant pour Noël et organiser un goûter
- La vente de plateaux personnalisés par les enfants pour les fêtes de fin d'année
- Organisation d'une soirée repas fin janvier à la salle des fêtes
- Une animation à Pâques
- La participation à l'atelier chorale mis en place par l'équipe éducative
- La participation à une sortie scolaire
- Une kermesse en fin d'année scolaire
- Enfin, un loto est envisagé pour novembre 2023.

Toutes ces animations sont rendues possibles grâce à l'investissement des parents d'élèves mais aussi à la municipalité pour la mise à disposition des salles communales et le versement d'une subvention à l'association.

## MUC 86



2022 a été une année riche en amitié et en émotion pour le club de foot vétérans, Mazerolles Union Club 86 (MUC 86).

• **AMITIÉ** : la belle collaboration entre les associations de l'ACCA de Mazerolles et du MUC 86 a permis la réussite des festivités de la brocante et du feu d'artifice ainsi que la diffusion de la Coupe du Monde grâce à la générosité de Emmanuelle et Sébastien Blet pour le prêt de la salle du Chandos.

• **ÉMOTION** : la Coupe du Monde de Football 2022 a permis de réunir un certain nombre de personnes qui ont vécu des sentiments partagés en suivant notre équipe nationale. Des émotions également vécues au sein du groupe du MUC 86 par la naissance d'un petiot et la perte d'un ami.

2023 sera-t-elle aussi prolifique ? Ceci ne dépendra que de vous chers Mazerollais-es. En effet, les associations s'essouffent par le manque de bénévoles et d'adhérents. Les personnes qui font vivre le monde associatif se comptent sur les doigts d'une main et se lassent... Pensez que si les associations disparaissent, ce sont également les festivités qui partiront avec elles !!!

BREF, nous allons tout de même partir pour 2023 dans un esprit positif et être présent pour animer notre commune par diverses manifestations :

- **Du 05 février au 18 mars 2023** : Diffusion du Tournoi des 6 Nations de Rugby à la salle Claude Beaubert (Stade de Mazerolles)
- 20-21 mai 2023 : le MUC 86 participe au Tournoi International de Football à 7 en Espagne (Lloret Del Mar/Barcelone)
- 28 mai 2023 : Brocante au Stade de Mazerolles + Jambon à la broche
- Du 08 septembre au 28 octobre 2023 : Diffusion de la Coupe du Monde de Rugby France 2023

N'hésitez pas à nous contacter pour participer à nos manifestations, voir même venir jouer avec nous ou bien nous rencontrer lors d'un match au stade un vendredi soir, la bonne humeur y est toujours présente.

Pour le bureau,  
Sébastien TROUVÉ, Président du MUC 86





# Groupement des Jeunes des 3 Vallées



**Bouresse  
Civaux  
Lhonnaizé  
Lussac les Châteaux  
Mazerolles  
Sillars  
Verrières**



L'association qui a eu 5 ans en Avril 2022, a été labellisée par le Label Espoir de la Fédération Française de Football en Juillet 2022.

Ce Label est une récompense pour tout le travail fait par les dirigeants, éducateurs et joueurs et joueuses tout au long d'une saison.

Les résultats sportifs étant très bons la saison passée le club a engagé pour la première fois de son existence deux équipes au niveau régional.

Le GJ3V86, accueille entre les garçons et les filles, de la catégorie U6 au U18, 158 enfants licenciés.

Une équipe de 15 dirigeants actifs, 10 éducateurs dont un apprenti BMF (Brevet de moniteur de Football) et 2 services civiques, qui sont là pour animer notre association.

Pour cette année, le club a engagé :

- des équipes U6 /U7 et U8/U9, en plateaux amicaux ;
- 2 équipes U10/U11, en plateau, en départemental ;
- 2 équipes U12/U13 , en entente avec Adriers Usson, en départemental ;

- 1 équipe U14/U17 à 8 féminine en entente avec Fleuré, en départemental ;
- 2 équipes U14/U15, en entente avec Adriers et Usson, en départemental ;
- 1 équipe U16, en Régionale 1 ;
- 1 équipe U17/U18, en Régionale 2.

Toutes ces équipes jouent sur les terrains des clubs qui constituent le GJ3V86, (Bouresse, Civaux, Lhonnaizé, Lussac, Mazerolles et Verrières).

Les dirigeants, dirigeantes et éducateurs animent le club en donnant de leur temps, de l'investissement et fournissent un travail colossal très précieux pour une association.

## Dates à retenir :

**28 Janvier 2023** : Diner dansant lieu à définir

**10 Mars 2023** : Loto à Verrières

**22 Avril 2023** : Randonnée Gourmande à Verrières

**01 Juillet 2023** : Tournoi interne à Lhonnaizé

**Contact** : Frédéric TURBEAU, Président, 06 65 22 41 16.

**Mail** : [groupeментjeunesdes3vallees86@gmail.com](mailto:groupeментjeunesdes3vallees86@gmail.com)



# Animations

## OCTOBRE ROSE

A l'initiative de l'association Body Smile, une action a été menée dans le cadre d'Octobre Rose : Zumba rose, seule Zumba du département lors de cet évènement, elle a réunie une cinquantaine de participantes, au profit de notre comité de la ligue contre le cancer.

Cette action aura permis de récolter la somme de 265€ qui a été remise au comité départemental. Le chèque a été confié il y a quelques jours au président de l'association, Monsieur Riquet.

Body Smile vous donne rendez-vous en Octobre prochain.



## Rétrospectives des animations



## EXPOSITION : PLAN PAYSAGE

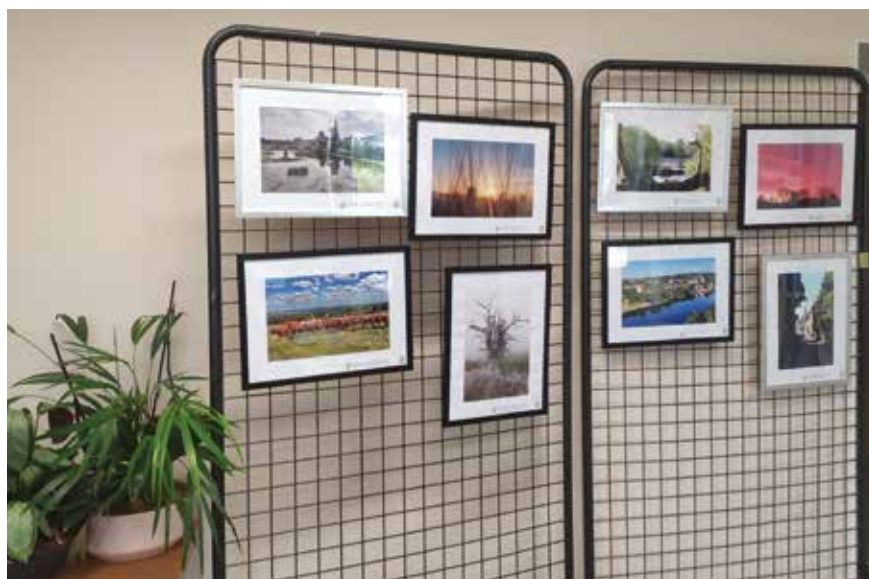
Dans le cadre du Plan Paysage volet Transition Energétique de la CCVG, une exposition a été réalisée sur la démarche.

Elle représente :

La démarche de plan Paysage,  
Les unités paysagères du territoire,  
Les enjeux autour du paysage et de la transition énergétique.

Celle-ci est accompagnée de 15 photos des paysages de Vienne et Gartempe tirées d'un concours photos organisé sur les réseaux sociaux en parallèle du Plan Paysage.

Cette exposition a eu lieu dans notre mairie du 19 Novembre au 05 décembre 2022.





## CARAVANE DES SPORTS

La caravane des sports s'est déroulée Mardi 19 juillet dans le parc Municipal.  
Les conditions météorologiques étaient idéales pour accueillir la cinquantaine d'enfants venus s'amuser !

Nous remercions les enfants, le département, les animateurs, les bénévoles ainsi que les élus pour ce bel évènement.



## FÊTE CHAMPÊTRE DU 23 JUILLET 2022

Lors de la fête champêtre du 23 Juillet 2022, la municipalité a souhaité mettre en lumière son parc municipal en associant des jeux de lumières au feu d'artifice.

En début de soirée, des Food trucks ont mis en appétit de nombreuses papilles afin d'échanger un moment de convivialité ensoleillée.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le 22 Juillet 2023 !





# Le marché de Noël



Le marché de Noël du 30 Novembre a rassemblé de nombreux habitants et enfants.

Le Père Noël est venu rencontrer les enfants.

Des exposants venus en nombre ont pu participer avec vous à cette animation.

Vin chaud et chocolats chauds ont été offerts par la municipalité.





# Visite de nos entreprises

Visite des élus :

Tout au long de l'année, les élus ont visité les entreprises de la commune.

La ferme de Saint Sylvain, les carrières Iribarren, la chèvrerie « Piffeteau Lait », les carrières Tartarin.

Nous remercions nos entreprises de nous avoir ouvert leurs portes.

La municipalité souhaite continuer les visites l'année prochaine...



# Nouvelles entreprises



## Distribution des colis des aînés

Comme l'année passée, en raison de la situation sanitaire la municipalité a décidé de maintenir le colis des aînés.

La distribution a été faite par les élus début décembre 2022. Nous remercions l'accueil de nos séniors !!!

Cette année, un repas des aînés aura lieu le Dimanche 2 avril 2023.

Une invitation vous sera adressée ultérieurement.



## Conseillers numériques

Retrouver un jeudi par mois vos conseillers numériques sur votre commune :  
Rendez-Vous Salle ETEVE.



## Ludothèque



Depuis le 10 janvier, retrouvez la ludothèque ambulante 1 fois par mois, à la Salle des Fêtes de 9h30 à 12h (Calendrier diffusé sur citykomi et le site internet de la commune).

## Registre canicule



Comment s'inscrire ?

Les personnes âgées fragiles et les personnes handicapées vivant à domicile peuvent s'inscrire au registre canicule. L'inscription est totalement confidentielle et gratuite.

La demande peut être faite directement par téléphone auprès de la mairie au 05.49.48.41.92.

La commune enregistre la demande et envoie un courrier à la personne pour accuser réception et confirmer l'inscription.

La demande peut être faite par un tiers (entourage de la personne ou service intervenant auprès d'elle). Dans ce cas, elle doit être effectuée impérativement par écrit. La commune enregistre l'inscription et adresse un courrier à la personne âgée pour qui l'inscription a été demandée.



## Le Service National Universel

Il s'adresse à tous les jeunes Français de 15 à 17 ans qui souhaitent s'investir dans une société, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général.



Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite.

INFOS ET INSCRIPTIONS : [www.snu.gouv.fr](http://www.snu.gouv.fr)

## Le Recensement



Bientôt 16 ans ! PENSEZ AU RECENSEMENT

C'est Obligatoire.

Les jeunes qui arrivent à l'âge de 16 ans doivent se faire recenser en mairie ou en ligne sur le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

Une attestation est indispensable pour certaines démarches administratives : la constitution des dossiers de candidatures aux examens et concours, le dossier d'inscription pour le permis de conduire, inscriptions dans les écoles etc...

### PIÈCES À FOURNIR

- ✓ Livret de famille
- ✓ Carte Nationale d'Identité de l'enfant
- ✓ Justificatif de domicile de - de 3 mois

## Citoyenneté - Nouveauté le Conseil Municipal des Jeunes

Ce sont 6 jeunes de 10 à 17 ans qui ont déposé une candidature pour intégrer le Conseil Municipal des Jeunes. La nouvelle équipe prendra ses fonctions le 4 Janvier 2023 lors d'une réunion de présentation.

Nous leur souhaitons une belle aventure au sein de la commune de Mazerolles.

### Mais à quoi sert-il ?

Un Conseil Municipal des Jeunes est un lieu :

- d'apprentissage de la citoyenneté,
- d'expression et d'écoute,
- de débats et de développement de l'esprit critique.

Il permet aux jeunes élu(e)s d'être acteurs et actrices du bien commun, à travers la création, la proposition et la mise en œuvre de projets au service de la jeunesse de la ville.

Il représente l'opportunité d'un dialogue entre les jeunes élu(e)s et élu(e)s locaux afin de proposer des améliorations pour le territoire sur lequel ils vivent.

Être élu-e au CMJ, c'est avant tout :

- découvrir le fonctionnement d'une collectivité et ses missions de service public,
- développer sa pensée critique et donner du sens aux actions proposées,
- s'impliquer dans la vie de sa commune et développer le partenariat,
- entretenir le devoir de mémoire et participer aux commémorations.



Morgane



Yann



Lou-Anne



Romane



Maël



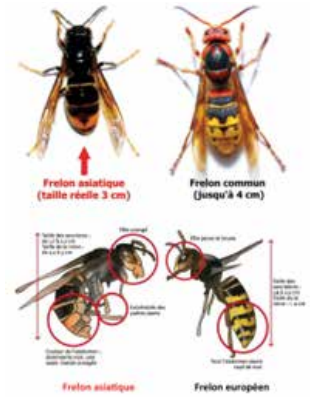
Léane

# Biodiversité

## Le Frelon Asiatique

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelons asiatiques ?

Faites un signalement sur le site : [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)



## Arbre Remarquable

Le moyen le plus sûr pour protéger un arbre est de l'inscrire en tant qu'Espace Boisé Classé (EBC) dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Dans ce cas, l'arbre ne peut pas être abattu sans autorisation (sauf s'il est dangereux).

La législation a évolué au cours du temps. Le texte qui, à l'origine, permettait seulement de protéger une surface boisée, autorise aujourd'hui de protéger un parc, une haie, un alignement et même un arbre isolé. Article L130-1 du code de l'urbanisme.

L'article 123-1-5 du Code de l'urbanisme permet aussi de localiser, dans les PLU, des éléments de paysage à protéger et de définir des prescriptions de nature à assurer leurs préservations.

Pour qu'un arbre soit réellement protégé, il faut définir un périmètre de protection dont le rayon correspond à la hauteur de l'arbre adulte. Sans cette marge de protection, l'arbre peut être irrémédiablement altéré par la proximité de l'urbanisation.



**Comment déclarer un arbre remarquable :**

Contactez **VIENNE NATURE**

14 Rue Jean Moulin 86240 FONTAINE LE CONTE

[www.vienne-nature.fr](http://www.vienne-nature.fr) - 05 49 88 99 04 - [contact@vienne-nature.fr](mailto:contact@vienne-nature.fr)



# Civisme - Rappel des règles de civisme

## Nuisances Sonores

Merci de bien vouloir respecter les jours et horaires d'autorisation suivants pour l'utilisation de tout matériel sonore de jardinage, de bricolage, tondeuse et autres engins thermiques bruyants troublant l'ordre public sur la commune :

### ➔ DU LUNDI AU VENDREDI

De 8h à 12h et de 14h à 18h (Interdit entre 12h et 14h)

### ➔ LES SAMEDIS

De 9h à 12h et de 14h à 18h (Interdit entre 12h et 14h)

### ➔ DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

De 10h à 12h UNIQUEMENT

Ces horaires sont valables en été comme en hiver sans distinction.



Les aboiements peuvent être considérés comme étant une nuisance sonore extrême et constituent un trouble anormal de voisinage portant atteinte à la tranquillité publique.

**Le brûlage des déchets verts** à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel est **INTERDIT PAR ARRÊTÉ PREFECTORAL**. Les particuliers ont à disposition la déchetterie de LUSSAC-LES-CHÂTEAUX pouvant prendre en charge les déchets verts. Les professionnels doivent assurer la valorisation de leurs déchets.



**Dérogations :** Seuls les préfets peuvent déroger au principe de l'interdiction de brûlage des déchets verts, sur proposition de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Le non-respect de ces prescriptions est une infraction pénale constitutive d'une contravention de troisième classe de 450€ ou plus (article 131-13 du code pénal)

## Stationnement :

Le stationnement sur les trottoirs représente un danger pour les piétons obligés de descendre sur la chaussée. Cette infraction est passible d'une contravention de 35€ à 135€.

## Abandon de déchets sur la voie publique

Les dépôts sauvages sur la voie publique sont passibles d'une amende de 450€ pouvant aller jusqu'à 1500€ si les déchets sont déposés par un véhicule.

## Entretien des trottoirs : obligation des propriétaires

En dehors des opérations de nettoyage effectuées par les services municipaux, un arrêté municipal impose aux propriétaires **l'entretien des trottoirs** et des gargouilles d'écoulement des eaux pluviales devant leur habitation. Cela concerne également le **déneigement** et le **déverglacage**.

Les propriétaires ont également l'obligation **d'entretenir la végétation** de leur propriété pouvant remettre en cause la sécurité des usagers sur la voie publique (défaut de visibilité, empiètement sur les cheminements piétons). De même, le nettoyage des parties des rues salies par les voitures (remorques) chargées sans précautions doit être opéré immédiatement par les soins du responsable.

En cas de non-respect de ces obligations, et après une mise en demeure restée sans effet, **la commune peut faire réaliser d'office les travaux aux frais des propriétaires**.

## Eaux de Vienne

(Publ-info)

## Se mobiliser ensemble pour faire face à l'avenir

## Sécheresse : vigilance toute l'année

L'été 2022 a été marqué par une sécheresse historique : depuis août 2021, un très fort déficit de pluie a conduit à un faible taux de recharge des nappes d'eau souterraines et à des débits de rivière bien inférieurs aux moyennes enregistrées.

Eaux de Vienne a demandé l'été dernier à l'ensemble de ses abonnés de réduire leur consommation d'eau au strict nécessaire et tient à les remercier des efforts fournis. Pour préserver un bien irremplaçable, l'eau, nous avons besoin que ces bonnes pratiques perdurent.

## La gestion des fuites, indispensable

Préserver la ressource en eau passe aussi par la prévention des fuites. Jean-Philippe Joly, directeur de l'exploitation à Eaux de Vienne, revient sur l'engagement des agents ces derniers mois : "Nos équipes ont été particulièrement vigilantes en période de sécheresse pour intervenir dans les meilleurs délais. Toute l'année, elles sont mobilisées 24h sur 24, 7 jours sur 7, pour réparer les fuites sur le réseau public."

## Ensemble, adoptons des petits gestes pour économiser l'eau

## Dans la cuisine



- Nettoyer ses légumes dans une bassine et réutiliser cette eau pour arroser les plantes
- Équiper la robinetterie de réducteurs de débit et de mitigeurs

## Dans la salle de bain



- Fermer les robinets pendant le savonnage des mains, brossage des dents et rasage
- Préférer une douche à un bain

Plus d'eco-gestes à retrouver sur [www.eauxdevienne.fr](http://www.eauxdevienne.fr)

Tout sur l'eau : Maîtriser sa consommation d'eau

## Énergie : quelles répercussions sur l'eau potable ?

Les coupures d'électricité, annoncées cet hiver pour faire face aux difficultés de production, auront des impacts sur votre service d'eau potable.

"S'il n'y a pas d'électricité, nos pompes seront à l'arrêt le temps des délestages, sur des tranches horaires de deux heures au maximum, le matin entre 8h et 13h et le soir entre 18h et 20h" explique Jean-Philippe Joly, directeur de l'exploitation à Eaux de Vienne.

"Concrètement, des abonnés pourraient avoir de l'électricité chez eux mais se voir privés d'eau potable du fait de l'arrêt de pompes à proximité, alimentées par une autre ligne électrique. Et à l'inverse, d'autres abonnés pourraient avoir de l'eau mais plus d'électricité."

Les citoyens doivent se préparer maintenant à d'éventuelles coupures d'eau.

Une page web est disponible sur [www.eauxdevienne.fr](http://www.eauxdevienne.fr) pour leur délivrer des informations pratiques. Relevons notamment le fait de prévoir un jerrican d'eau pour boire et des seaux d'eau à disposition pour faire office de chasse d'eau.



## Délestages électriques et répercussions sur votre service d'eau potable

## COMMENT BIEN VOUS PRÉPARER ?



Avoir un seau d'eau rempli pour faire office de chasse d'eau



Prévoir des jerricans d'eau pour boire et faire à manger



Faire tourner vos machines à laver le linge et la vaisselle la nuit



Privilégier les douches avant 8h, entre 14h et 18h ou après 20h



Prévoir du gel hydroalcoolique pour se nettoyer les mains



Si vous avez des enfants en bas âge : prévoir un repas froid d'avance

Plus d'infos sur [WWW.EAUXDEVIE.NE.FR](http://WWW.EAUXDEVIE.NE.FR)

Images : Canva, Flaticon, Thierry Montassier, Studio Ludic

Vous aussi, à votre domicile, pensez à contrôler vos installations privées après compteur pour prévenir les fuites. Les causes peuvent être diverses : mauvais fonctionnement de robinetterie, des chasses d'eau ; défaillance des soupapes de sécurité, des installations de production d'eau chaude ; rupture d'un tuyau enterré...

## Par jour :

- Un robinet qui goutte, c'est 100 litres d'eau perdus.
- Une chasse d'eau qui fuit, c'est 1 000 litres d'eau.

Contrôlez régulièrement vos installations et faites réparer vos fuites rapidement.

## Assainissement collectif : un prix juste et maîtrisé

D'ici 2026, les abonnés à Eaux de Vienne, quel que soit leur lieu d'habitation, paieront leur assainissement collectif au même tarif. Celui-ci sera atteint progressivement en quatre ans.

Cette décision historique, dans la lignée de ce qui a déjà été fait pour l'eau potable en 2018, répondra à trois enjeux majeurs :

- assurer une solidarité entre les territoires ;
- garantir une égalité de traitement entre les 109 000 abonnés ;
- proposer un tarif juste, en adéquation avec les besoins d'investissements.

Les élus délégués à Eaux de Vienne, réunis en assemblée générale en septembre 2022, ont voté en faveur de la mise en place de ce prix unique en assainissement collectif.

"Notre objectif est d'investir en tout point du département, en priorisant les travaux là où les besoins sont plus importants."

Rémy Coopman,  
président  
d'Eaux de Vienne



> Eaux de Vienne conseille à ses abonnés, en cas de coupure d'eau cet hiver ou de baisse de pression constatée, d'attendre la fin des périodes de coupures électriques avant de les contacter si le problème persiste.

> Pour vous tenir informé de la consommation d'électricité en temps réel et des potentielles coupures, rendez-vous sur [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr) et abonnez-vous à l'alerte SMS.

La hausse significative du coût de l'énergie et l'augmentation des tarifs des matériaux due à l'inflation auront des répercussions sur le prix de l'eau potable qui sera voté en janvier 2023.

Pour information, l'énergie pèse aujourd'hui 4 millions d'euros par an sur le budget d'Eaux de Vienne et son coût pourrait être multiplié par trois en 2023.

## Maîtriser sa consommation d'eau

L'été 2022 a été marqué par une sécheresse historique : depuis août 2021, un très fort déficit de pluie a conduit à un faible taux de recharge des nappes d'eau souterraines et à des débits de rivière bien inférieurs aux moyennes enregistrées.

Eaux de Vienne a demandé à l'ensemble de ses abonnés de réduire leur consommation d'eau au strict nécessaire : nous tenons à vous remercier des efforts fournis. Pour préserver un bien irremplaçable, l'eau, nous avons besoin que ces bonnes pratiques perdurent.

### Ensemble, adoptons des petits gestes pour économiser l'eau

**Dans la cuisine**

- Nettoyer ses légumes dans une bassine et réutiliser cette eau pour arroser les plantes
- Equiper la robinetterie de réducteurs de débit et de mitigeurs

**Dans la buanderie**

- Choisir des appareils ménagers économes en eau
- Remplir complètement lave-linge et lave-vaisselle avant de les mettre en route, ou utiliser la touche « demi-charge »

**Dans les toilettes**

- Installer une chasse d'eau à double commande

**Dans la salle de bain**

- Fermer les robinets pendant le savonnage des mains, brossage des dents et rasage
- Préférer une douche à un bain

**Dans le jardin**

- Arroser tôt le matin ou tard le soir
- Investir dans un système de goutte à goutte
- Collecter les eaux de pluie
- Paillage et binage limitent les arrosages

Images : Canva, Flaticon, Thierry Montassier

Plus d'informations sur [www.eauxdevienne.fr](http://www.eauxdevienne.fr). Pour suivre les actualités d'Eaux de Vienne, rejoignez-nous sur Facebook et LinkedIn.



France Rénov'



avec

France  
Rénov'Le service public pour mieux  
rénover mon habitat

## Le service public de la rénovation : France Rénov'

La CCVG porte, avec le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine et le programme SARE, un Espace Conseil France Rénov', dont l'animation est confiée à l'association SOLIHA Vienne.

Ce service public, à la disposition de tous, renseigne sur les économies d'énergie et sur les aides financières mobilisables pour obtenir un logement plus confortable et plus économe.

Les conseillers France Rénov' de SOLIHA Vienne répondent à vos interrogations et vous accueillent lors de permanences à Montmorillon ou à Lussac Les Châteaux sur rendez-vous. Ce service public vous permet de bénéficier de conseils neutres gratuits et indépendants.

Si vous êtes éligibles aux dispositifs OPAH Centres bourgs et PIG Habitat mis en œuvre sur le territoire de la CCVG, les conseillers France Rénov' vous orienteront vers les opérateurs dédiés.

Contact : **05 49 61 61 91** - [Francerenov.vienne@solihavienne.fr](mailto:Francerenov.vienne@solihavienne.fr)

Plus d'informations sur : <https://france-renov.gouv.fr/>

SIMER

## Nouveau jour de collecte : le jeudi

5\_JEI\_2023 + H

### CALENDRIER DE COLLECTE 2023

Asnières-sur-Blour / Chapelle-Viviers / Civaux  
Goux / Leignes-sur-Fontaine (Servon)  
Lhonnaizé (Les Chirons, La Pitage) / Luchapt  
Mazerolles (Hors : Les Logettes) / Pindray (Soulage)

| JANVIER                       | FEVRIER                       | MARS                          | AVRIL                         |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| S Lu Ma Me <b>Je</b> Ve Sa Di | S Lu Ma Me <b>Je</b> Ve Sa Di | S Lu Ma Me <b>Je</b> Ve Sa Di | S Lu Ma Me <b>Je</b> Ve Sa Di |
| 1 2 3 4 5 6 7 8               | 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12    | 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12    | 1 2 3 4 5 6 7 8 9             |
| 9 10 11 12 13 14 15           | 13 14 15 16 17 18 19          | 13 14 15 16 17 18 19          | 10 11 12 13 14 15 16          |
| 16 17 18 19 20 21 22          | 20 21 22 23 24 25 26          | 20 21 22 23 24 25 26          | 17 18 19 20 21 22 23          |
| 23 24 25 26 27 28 29          | 27 28                         | 27 28 29 30 31                | 24 25 26 27 28 29 30          |
| 30 31                         |                               |                               |                               |

| MAI                           | JUIN                          | JUILLET                       | AOÛT                          |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| S Lu Ma Me <b>Je</b> Ve Sa Di | S Lu Ma Me <b>Je</b> Ve Sa Di | S Lu Ma Me <b>Je</b> Ve Sa Di | S Lu Ma Me <b>Je</b> Ve Sa Di |
| 1 2 3 4 5 6 7                 | 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11       | 1 2 3 4 5 6 7 8 9             | 1 2 3 4 5 6                   |
| 8 9 10 11 12 13 14            | 12 13 14 15 16 17 18          | 10 11 12 13 14 15 16          | 7 8 9 10 11 12 13             |
| 15 16 17 18 19 20 21          | 19 20 21 22 23 24 25          | 17 18 19 20 21 22 23          | 14 15 16 17 18 19 20          |
| 22 23 24 25 26 27 28          | 26 27 28 29 30                | 24 25 26 27 28 29 30          | 21 22 23 24 25 26 27          |
| 29 30 31                      |                               | 31                            | 28 29 30 31                   |

| SEPTEMBRE                     | OCTOBRE                       | NOVEMBRE                      | DÉCEMBRE                      |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| S Lu Ma Me <b>Je</b> Ve Sa Di | S Lu Ma Me <b>Je</b> Ve Sa Di | S Lu Ma Me <b>Je</b> Ve Sa Di | S Lu Ma Me <b>Je</b> Ve Sa Di |
| 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10          | 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11       | 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12    | 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10          |
| 11 12 13 14 15 16 17          | 12 13 14 15 16 17 18          | 13 14 15 16 17 18 19          | 11 12 13 14 15 16 17          |
| 18 19 20 21 22 23 24          | 19 20 21 22 23 24 25          | 20 21 22 23 24 25 26          | 18 19 20 21 22 23 24          |
| 25 26 27 28 29 30             | 26 27 28 29 30 31             | 27 28 29 30                   | 25 26 27 28 29 30 31          |

Je note les sorties de mon bac noir

Jours de collecte

Sortez vos bacs LA VEILLE (à partir de 19h)

CITEO  
Déchets domestiques et professionnels  
SIMER  
LOGICONS  
RUE DE LA VILLE

Dans le but de vous accompagner au mieux tout au long de l'hiver, SORÉGIES incite les habitants de la Vienne à s'inscrire aux alertes Ecowatt.



Ecowatt est un dispositif national, cocréé par le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et l'Ademe, qui communique en temps réel le niveau de consommation d'électricité des Français. Ainsi en cas de tension sur les réseaux d'électricité au niveau régional, SORÉGIES vous préviendra par mail ou SMS afin que vous puissiez adopter les bons gestes pour baisser votre consommation ou la reporter à un autre moment.

SORÉGIES sollicite dès à présent ses clients par courrier, uniquement ceux dont elle ne dispose ni de l'adresse mail ni du téléphone portable, de façon à pouvoir les informer sans délai le moment venu. Les données collectées spécifiquement pour le dispositif Ecowatt ne seront utilisées que pour ces alertes, qui participent à l'effort de sobriété énergétique impulsé au niveau national.

Vous pouvez également compléter sans attendre le formulaire de collecte de données et de consentement (accessible depuis le QR code présent sur le courrier ainsi que sur vos factures) en cliquant sur le lien suivant : [Formulaire d'inscription à Ecowatt](#)



Le gouvernement français vient d'annoncer un plan de sobriété énergétique qui vise à réduire collectivement nos consommations d'énergie de 10%.

Dans ce cadre, le comité du Syndicat ENERGIES VIENNE qui s'est tenu ce mardi 20 septembre 2022 a décidé d'agir sur les consommations des communes et notamment sur l'Eclairage Public (EP).

Ainsi, la décision a été prise de réduire uniformément le temps de fonctionnement de l'éclairage public situé sur les réseaux SRD. L'extinction sera généralisée de 22H00 à 6H30 à compter de début octobre jusqu'à la fin du mois d'avril 2023.

Grâce à cette décision collective, la consommation électrique totale du service « éclairage public » de l'ensemble des communes diminuera de 42%.



## Recette LA GRIMOLLE



Les limousins ont le clafoutis, les vendéens la gâche, les bretons le far...

Nous autres poitevins avons la grimolle !

Il faut reconnaître que ce gâteau flan dessert aux pommes n'a pas une très grande notoriété, il n'est pas non plus très élaboré et se fait souvent voler la vedette par le tourteau fromager et le broyé poitevin ! Mais son atout, c'est le souvenir qu'il évoque inmanquablement dans les mémoires collectives. On a tous dans nos souvenirs une mémé qui nous préparait une délicieuse grimolle.

Bien-sûr, il y a autant de recettes que de cuisinières poitevines et même les livres de cuisine régionale ne sont pas d'accord ! Mais qu'importe, on l'aime notre Grimolle et on peut bidouiller en augmentant la farine si on la veut plus compacte ou rajouter du lait pour qu'elle

ait plus la consistance d'un clafoutis. Normalement, la pâte doit être un peu comme une pâte à crêpes épaisse.

Pour la petite histoire, autrefois on cuisait les grimolles dans le four des villages après le pain, quand les fours étaient encore chauds. On faisait « mêler » (prononcez mlé), c'est-à-dire ramollir des feuilles de choux sur lesquelles on versait la pâte et les pommes et on enfournait.

Aujourd'hui, c'est plutôt plat à tarte et four électrique, mais parfois à l'occasion des fêtes de village, on peut encore goûter ces grimolles parfumées au chou...

### Pour 8 personnes :

Les proportions sont en cuillères, recette traditionnelle oblige !

- **6 c à s** légèrement bombées de farine
- **4 c à s** de sucre
- **2 oeufs**
- **25 g** de beurre fondu
- **15 cl** de lait
- **3 ou 4** pommes
- **1 c à s** de gnôle ou de cognac

- Mélanger la farine, le sucre, les oeufs, le beurre fondu, le lait et l'eau-de-vie.
- Éplucher les pommes et les rajouter à la pâte.
- Beurrer légèrement un plat et verser le mélange.
- Enfourner 20 à 25 minutes à four chaud.

Et voilà !!! A déguster tiède ou froid.

## Information importante !

La Communauté de Communes Vienne et Gartempe offre un bon-vacances de 50 € aux enfants de son territoire qui participent à un camp d'été au CPA Lathus.

Cette offre est valable pour un séjour d'une semaine par enfant pendant les camps d'été organisés en juillet et en août 2023 au CPA Lathus.

Les bons sont à demander/retirer auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

**Contact et renseignements :**  
christelle.rabussier@ccvgs6.fr

## Citykomi

Télécharger l'application de la commune pour avoir les informations en direct.

### COMMENT VOUS ABONNER ?

- 1** Téléchargez l'application Citykomi® sur votre smartphone. **C'EST GRATUIT !**
- 2** Ouvrez l'application, touchez le symbole . Visez le QR code de Mazerolles pour vous abonner. **C'EST ANONYME !**
- 3** Dès qu'un message est publié, vous recevez aussitôt une notification pour le consulter dans l'application Citykomi®.

**citykomi®**  
www.citykomi.com - Retrouvez nous sur

### MAZEROLLES

## EN DIRECT SUR VOTRE SMARTPHONE !

**Toute l'actualité de la mairie en temps réel**

Avec Citykomi®, l'application des collectivités **zéro pub et zéro donnée personnelle.**

**Mairie**  
48 route de Bouresse  
88320 MAZEROLLES  
05 49 48 41 92



# Lumelec

Construire l'avenir avec énergie

Le spécialiste de  
l'électricité industrielle,  
tertiaire & logement collectif

Logements et établissements de santé - Centres  
commerciaux, bureaux et établissements scolaires  
Industrie - Installations photovoltaïques

[www.lumelec.fr](http://www.lumelec.fr)

Au plus proche de vous, pour vous accompagner

**05 49 84 05 00**

2 allée de Saumur, 86670 NEUVILLE DE POITOU

**SARL**



## AMBULANCES FRUCHON

**05 49 91 07 19**

86320 LUSSAC LES CHÂTEAUX  
86500 MONTMORILLON  
86290 LA TRIMOUILLE  
86300 CHAUVIGNY





